



Date : le 25 septembre 2017

Destinataires : Tous les clients de l'Office d'enregistrement des titres et des instruments

Objet : Directive du registraire général sur les nouveaux droits relatifs aux services d'enregistrement foncier et aux services d'enregistrement en matière de biens personnels

Le 25 septembre 2017, le registraire général du Manitoba a publié une directive sur le barème des droits relatifs aux services d'enregistrement foncier et aux services d'enregistrement en matière de biens personnels en 2018. Une copie de la directive du registraire général est jointe à la présente et peut aussi être obtenue sur notre site Web au www.tprmb.ca/tpr/rq_directives/directiveindex.fr.html.

Les nouveaux droits entreront en vigueur le 7 janvier 2018.

Aperçu des droits

Voici un aperçu des droits applicables en 2018 à quelques-uns des services les plus fréquemment demandés à l'Office d'enregistrement des titres et des instruments :

Registre des titres fonciers	
Recherche de titre	24,00 \$
Enregistrement de document	101,00 \$
Bureau d'enregistrement relatif aux biens personnels	
Enregistrement d'un état de financement (période limitée)	12,00 \$
Enregistrement d'un état de financement (sans date d'expiration)	564,00 \$
Recherche avec un imprimé du résultat	14,00 \$
Remise, en vertu d'un accord conclu avec le registraire, d'une copie de l'ensemble des données enregistrées pour chaque jour d'enregistrement	34,00 \$

La directive du registraire général comprend le barème complet des droits de 2018.

Renseignements supplémentaires

Le montant des droits de l'Office d'enregistrement des titres et des instruments, y compris les augmentations et les modifications, est déterminé annuellement par les deux règlements gouvernementaux suivants :

- *Règlement sur les droits relatifs aux services d'enregistrement foncier*, RM 71/2014;
- *Règlement sur les droits relatifs aux services d'enregistrement en matière de biens personnels*, RM 72/2014.

Pour toute question sur les droits ou sur leur modification, veuillez communiquer avec le registraire général à Registrar-General@gov.mb.ca.